

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE  
DES ILES SOUS-LE-VENT

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 112/22 du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022.

Convocation N° 342/22 du 24 novembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.			
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 24 novembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X		
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette		X	Donne procuration à Mme TAAE Naiva, conseillère municipale de Avera
Date d'affichage de la délibération <b>02 DEC. 2022</b>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		Secrétaire de séance
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne procuration à M. MOUTAME Thomas, Maire
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naiva	X		
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	Donne procuration à Mme GOUPEL Juliana, conseillère municipale de Avera
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X		
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à M. BUTSCHER Roland, conseiller municipal de Puohine
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme. RUA Liliane, 3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	10. Mme. HAOTAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Donne procuration à M. ROOPINIA Myron, 2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne procuration à Mme MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 <sup>ème</sup> adjointe au maire

En exercice	27
Quorum	14
Présents	14
Absents	13
Représentés	12
Votant	26

Délibération municipale n° 112/22 du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022.

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, conseillère municipale de Opoa
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick		X	Donne procuration à M. TERIIHAUNUI Hiomai, conseiller municipal de Avera
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	Donne procuration à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina, conseillère municipale de Opoa
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Donne procuration à Mme. TAUATITI Odette, conseillère municipal de Avera
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 31/22 du 10 mars 2022 portant approbation du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2021 ;

Ouï l'exposé du Maire.

Considérant l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de la rémunération d'un agent de la restauration scolaire.

Considérant la nécessité d'apporter des crédits supplémentaires au budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022 afin de pallier cette augmentation de prix.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 30 novembre 2022,

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision modificative n°1 du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022 est approuvée comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
65 / 65411		Admission en non-valeur	460 000	
67 / 6714		Bourses communales	540 000	
011 / 60623		Alimentation		2 700 000
012 / 64111		Personnel permanent		1 300 000
		<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000</b>	

Section de Fonctionnement – Recettes :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
74 / 74748		Subvention du Budget Général		3 000 000
		<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000</b>	

**Article 2** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Article 3** : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 30 novembre 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Taputapuatea on the left, and a handwritten signature in blue ink on the right.

Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le **02 DEC. 2022**  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **02 DEC. 2022**

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Taputapuatea on the left, and a handwritten signature in blue ink on the right.

**Le Maire**